



Pontault-Combault le 28 octobre 2020

Madame, Monsieur, cher. e adhérent.e,

La pandémie liée à la circulation de la Covid, ne cesse de s'aggraver. Des mesures nouvelles ont été annoncées par le Président de la République lors de son allocution ce soir 28 octobre 2020. **Le confinement, et ses conséquences, est donc décrété à compter du 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre.**

Le Conseil d'administration de l'Association MJC-MPT Boris Vian et tous les membres de l'équipe, souhaitent, tout d'abord, que vous et vos proches ne soyez pas trop durement affectés par les conséquences sanitaires, sociales et économiques qui en résultent.

Il reste que les dispositions prises nationalement et localement pèsent lourdement sur notre propre organisation et se révèlent comme une gageure pour une Association d'éducation populaire comme la nôtre, qui se reconnaît comme un lieu d'accueil, de sociabilité et de pratiques artistiques, culturelles et corporelles propres à l'épanouissement individuel et collectif des adhérents et adhérentes qui fréquentent nos ateliers.

Une gageure, car les mesures sanitaires que nous devons respecter et qu'il n'a pas lieu de discuter ici, nous ont imposé d'abord la fermeture de la MJC à 20h30 pour toutes activités sur décision de Monsieur le Maire, au moment de la période de couvre-feu décidé par le Président de la République. Nous avons pris les dispositions adéquates afin de provoquer les moindres désagréments pour les adhérent.es. A cet égard, nous souhaitons remercier les adhérents et adhérentes qui ont fait démonstration de leur attachement à notre bien commun en acceptant des modifications dans les modalités horaires de leurs activités. La preuve, s'il en est, que le dialogue entre les adhérents et l'Association, et ses représentant.es, est un des facteurs de notre reconnaissance mutuelle et un atout indéniable pour notre développement dans l'avenir.

Cependant, les événements se sont accélérés. Tout d'abord, un arrêté du Préfet du département de Seine et Marne, confirmé dans son application par les services de la ville de Pontault-Combault, a interdit les activités pour les personnes de plus de 18 ans, en journée, durant cette période de couvre-feu, soit six semaines au total et quatre à partir de la reprise des activités à la MJC.

Depuis l'allocution du Président de ce soir, la situation liée à nos activités et les conséquences qui y sont attachées, est rendue difficile pour notre Association : le confinement est confirmé et les activités, adultes comme enfants, de la MJC sont suspendues jusqu'au 1^{er} décembre 2020. Le Président argue à la fois de la responsabilité collective et de l'accélération de l'évolution de la pandémie due à des facteurs saisonniers. Reste selon le Président à protéger les gens les plus vulnérables au plan sanitaire, social et économique.

Pour ce qui nous revient, nous n'omettons aucun de ces facteurs. Toutefois, nous ne pouvons occulter un des items essentiels du vivre ensemble. Il s'agit là des lieux de sociabilité comme le nôtre. Nous voulions donc insister sur la nécessité de trouver des modalités nouvelles pour faire vivre l'éducation populaire, les actions lorsque celles-ci confinent au partage, à l'échange, à la création et au « faire ensemble ».

Ainsi, avec vous, nous allons durant cette période et par-delà, chercher et trouver les actions qui participent à la novation, à l'imagination et au libre arbitre de toutes et tous. L'équipe d'animateurs et animatrices et nous même sommes à l'écoute de vos attentes, vos envies et vos espoirspour retrouver le lien indispensable qui nous unit.

Les animateurs et animatrices d'ateliers concernés seront placés pour la durée de cette disposition en activité partielle partielle ou totale. Certains ateliers, après évaluation pourront être tenus en visio-conférence. Cette disposition ne pouvant être adaptée à toutes les activités sera étudiée avec le Directeur.

Aussi, nous apprécierons avec l'équipe permanente et les animateurs-trices d'ateliers, et selon leur disponibilité, de quelle manière nous pouvons envisager des actions de façon à faire perdurer le lien qui unit l'Association et ses adhérents. Des stages, des séances prolongées, des ateliers durant les congés, etc... lorsque l'une ou l'autre de ces dispositions convient au plus grand nombre. Il s'agit, ici, d'un principe d'équité.

Nous sommes bien conscients des perturbations que la situation provoque. Elles sont fixées jusqu'au 1^{er} décembre à ce jour, mais risquent de durer sur un temps long.

Cependant, s'il nous paraît aussi essentiel de respecter les consignes sanitaires, il nous semble tout autant indispensable de maintenir un lien, de proposer des activités d'une autre manière, d'être solidaire des animateurs et animatrices d'ateliers dont l'emploi est déjà fragile, de participer à l'effort collectif... afin de pouvoir, lorsque cela sera possible, retrouver ce lieu de rencontre, de plaisir, d'échange et de partage, de pratiques, de créations, et pour tout dire un lieu que vous faites votre.

La MJC-MPT Boris Vian est porteuse d'avenir. Son avenir, justement, repose sur l'engagement de ses adhérents, sur sa capacité à mobiliser les volontés, sur ses envies de créer, d'inventer, d'innover, de transformer... chacun et chacune est naturellement accueillis pour faire vivre notre bien commun.

Croyez bien que nous sommes entièrement mobilisés pour garder ce lien utile au « vivre ensemble » et permettre de retrouver nos actions et nos activités. Nous vous tiendrons régulièrement informés et restons à l'écoute de vos propositions.

Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension. Nous vous en remercions et vous adressons nos salutations associatives.

La Présidente
Colette Loiseau

Le Directeur
Jean-Pierre Morvan